

M. Fleming: ... et si, d'autre part, on veut préserver les privilèges fondamentaux du Parlement, il ne nous reste plus qu'à adopter l'amendement. Sinon, je vous prédis...

M. Brown (Essex-Ouest): Mon collègue me permet-il de poser une question?

M. Fleming: Oui.

M. Brown (Essex-Ouest): Un de ses amis politiques a essayé de m'intimider.

M. Fleming: Posez donc votre question.

M. Brown (Essex-Ouest): J'y viens.

M. Casselman: Quelle est la question?

M. l'Orateur: Le député qui a la parole a donné son consentement.

M. Brown (Essex-Ouest): Il a dit que quel qu'un me surveillerait quand viendrait le moment de se prononcer. Le député croit-il que quand je vote...

M. Fleming: Je ne comprends absolument rien à cette question.

M. Brown (Essex-Ouest): Nous permettez-vous de nous prononcer?

M. Fleming: Oui.

M. Brown (Essex-Ouest): Je suis en faveur de la motion et je voudrais avoir l'occasion de voter.

M. Drew: Il est une heure.

M. Fleming: J'espère que, quand le moment viendra, le député sera ici pour voter. Si cette question lui tient tant à cœur, il n'hésitera pas, je suppose, à exposer ses vues. Je compte qu'il ne se laissera pas intimider par les diverses motions qui figurent à l'ordre du jour, y compris celle du premier ministre...

Des voix: Une heure.

M. Fleming: ... à laquelle s'est ajoutée ce matin la menace d'appliquer le bâillon jeudi prochain.

J'estime qu'il est tout à l'honneur de l'honorable député de se montrer préoccupé de l'intimidation que le Gouvernement fait peser pas très subtilement sur la Chambre. Je le loue de cette attitude. Et lorsqu'il mentionne...

Des voix: Règlement!

M. Casselman: Il est une heure.

M. Drew: Proposez l'ajournement.

Des voix: Non, mais regardez-les maintenant!

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

M. Fleming: Nous avons un double motif, monsieur l'Orateur, de regretter qu'on ait présenté la motion de l'honorable député de Lake-Centre...

M. Knowles: L'honorable député de Lake-Centre est parti pour l'Ouest.

M. Fleming: Je veux dire de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a nécessité la présentation d'un amendement rectificatif. Le premier de ces motifs est celui dont je parlais et sur lequel je veux revenir, parce que la mesure frappe à la racine même la liberté du Parlement et les droits des minorités à la Chambre. L'autre motif a trait à la façon de procéder qui, même si elle n'a pas de graves conséquences pour l'avenir, nous atteint très directement en ce moment où le temps est si précieux. Les membres de l'opposition officielle regrettent que la motion ait été présentée et ait absorbé un temps précieux que nous espérions consacrer à l'examen des mesures importantes et urgentes inscrites au *Feuilleton*.

A la fin d'une session il n'est pas du tout extraordinaire que la Chambre consente à prolonger ses séances de façon raisonnable, mais tel n'est pas l'objet de la proposition. Depuis dix jours la Chambre siège trois fois par jour, le matin, l'après-midi et le soir. Or la motion dont nous sommes saisis ne vise pas à prolonger d'une heure ou deux les séances jusqu'à la fin (que nous aurions pu souhaiter prochaine) de la session. Elle équivaut à une proposition de prendre la Chambre au collet pour la forcer à siéger sans interruption toute la nuit.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député devrait, je crois, limiter ses observations à l'amendement. Il est d'usage d'accorder une grande latitude aux députés dans le débat sur l'Adresse et sur le budget. Je ne les oblige pas à limiter leurs observations à la motion ou aux amendements. On leur accorde, en ce cas, beaucoup de latitude. Mais il n'est pas d'usage de leur accorder une telle latitude dans les autres discussions.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je disais que la Chambre est prête à consentir à un prolongement raisonnable des heures de séance. L'amendement propose de prolonger un peu les heures. L'opposition officielle n'a pas nécessairement dit son dernier mot à ce sujet. Nous serons raisonnables quant aux heures de séance. Jamais nous n'avons refusé de collaborer ainsi. Je veux le bien préciser. Je suis d'ailleurs autorisé à parler au nom